

Conformément aux articles L1122-11 & 12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 6 du Règlement d'Ordre Intérieur, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil Communal qui aura lieu le **lundi 22 janvier 2024** à 20h00, à la salle du Conseil de la Maison Communale, Chaussée de Dinant 2, 5170 Profondeville.

Fait à Profondeville, le 10 janvier 2024

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

Le Directeur Général,

F. Goosse

Le Bourgmestre,

L. DELIRE

Séance publique

Générale

1. Procès-verbal de la séance précédente.

Secrétariat

2. "Je cours pour ma forme" - Prolongation de l'opération en 2024.
3. Information relative aux approbations des décisions du Conseil communal.

Finances

4. Demande de réformation du budget 2024 - Service Extraordinaire et Ordinaire
5. Zone de Secours N.A.G.E. - Fixation de la dotation communale définitive 2023 - Arrêté du Gouvernement provincial de Namur.
6. Zone de secours N.A.G.E. - Prise de connaissance du Budget initial 2024 et de la dotation communale provisoire 2024.

Affaires juridiques & Assurances

7. Appel à Projets Supracommunaux - Rapport d'activités 2023 - Prolongation de la convention de partenariat entre communes faisant partie du projet "Communauté urbaine-Namur Capitale".

Huis-clos

Personnel

8. Mise à la pension prématurée définitive pour raisons médicales en date du 01.01.2024 - Employée d'administration statutaire.